

Paris, le 18 janvier 2010

Madame, Monsieur,

Le contexte politique, énergétique et environnemental actuel n'a jamais été aussi favorable au développement de la géothermie.

Les nouveaux textes législatifs et réglementaires ont un caractère particulièrement incitatif pour le développement des énergies renouvelables, dont la géothermie doit pouvoir profiter.

Ainsi, les objectifs de la loi Grenelle I proposent une multiplication par six de la production de chaleur par géothermie d'ici à 2020. Concernant la production d'électricité, il est prévu de multiplier par dix la production d'électricité d'origine renouvelable ; la géothermie peut fortement contribuer à cet objectif, notamment outre-mer.

La géothermie est donc affichée dans la politique énergétique française comme une énergie renouvelable présentant un potentiel de développement très important, sa contribution étant même essentielle et incontournable dans certains secteurs pour atteindre les objectifs fixés.

Les mécanismes de soutien récemment mis en place sont nombreux et particulièrement incitatifs (fonds chaleur pour les opérations dans le tertiaire, le résidentiel collectif et l'industrie ; modification du crédit d'impôt par la loi de finances rectificative 2009 pour les particuliers pour inclure également les échangeurs géothermiques des pompes à chaleur ; prochainement nouveau tarif d'achat de l'électricité géothermique...).

Le dispositif institutionnel est donc de plus en plus favorable à la géothermie. Cependant, certains freins à son développement proviennent de la filière elle-même :

- Celle-ci est segmentée, avec pour chaque segment ses problématiques propres : On distingue clairement deux filières : la production d'électricité et la production de chaleur, avec pour cette dernière trois marchés distincts que sont, la maison individuelle, les secteurs tertiaire, résidentiel collectif et industrie, les réseaux de chaleur.
- De plus, on constate qu'il n'existe pas à l'heure actuelle de structure regroupant les professionnels concernés, capable de promouvoir la géothermie sous toutes ses formes et d'exprimer le point de vue d'un secteur pourtant dynamique.

C'est pourquoi, l'ADEME et au BRGM ont souhaité réunir les acteurs de la géothermie : industriels, installateurs, fabricants, foreurs, bureaux d'études, associations, collectivités, institutions...

le mardi 16 février.

à 9 h 30

(Le lieu de la réunion vous sera précisé ultérieurement)

L'objectif de cette réunion d'échanges est de réfléchir aux actions et à l'organisation à mettre en place par les professionnels pour promouvoir activement le développement de la filière géothermique en France.

Nous vous attendons nombreux à cette réunion, dont vous trouverez ci-joint l'ordre du jour.

Afin de faciliter l'organisation de cette réunion, nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre participation **avant le 1^{er} février** par mail auprès d'Elisabeth Ortega (e.ortega@brgm.fr).

Jean-Louis Bal

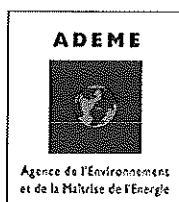


Directeur Ressource
et Productions Durables
ADEME

Fabrice Boissier



Directeur
du Département Géothermie
BRGM



**Réunion des professionnels de la géothermie
Mardi 16 février à 9h30**

ORDRE DU JOUR

9h30-9h40 : Accueil et introduction :

Jean- Louis Bal, Directeur Productions et Energies Durables, ADEME

9h40-10h00 : Etat du marché et perspectives

Fabrice Boissier, Directeur du Département Géothermie, BRGM

10h00-10h20 : Le contexte institutionnel de la géothermie en France :

Philippe Laplaige, ADEME

10h20-10h40 : Un retour d'expérience européen :

Christian Boissavy, EGEC

10h40-11h00 : Pause café

11h00-12h30 : discussions : quelle organisation, quelles actions des professionnels pour la filière géothermie en France

12h30-13h00 : Conclusions

13h00 : repas